

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (18)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. BERRADA Ahmed, M. VARTORE Boris, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (0)

Absents : (1)

M. VIAL Patrice.

Secrétaire de séance : Mme ARDOIN Florence.

Rapporteur : M. FARLEY Simon, Maire

DÉLIBÉRATION N° 067-2026 – APPROBATION DE LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ 20 AVENUE DU VERCORS 38450 LE GUA

Par délibération n° 563-2025 du 17 février 2025 le conseil municipal a :

- décidé la vente du bien immobilier sis 20 avenue du Vercors sur une parcelle cadastrée AC550, propriété de la commune du GUA, bien n'étant pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;
- autorisé M. Le Maire à signer tout compromis de vente sous réserve que le prix de vente du bien ne soit pas inférieur au montant de 80 000 € net vendeur.

À la suite de cette délibération :

- une promesse unilatérale de vente sous conditions suspensives a été signée entre la commune de le Gua et Monsieur Romain PASQUALINO le 27 octobre 2025 pour le bien susvisé et en l'état au prix de 80 000 € net vendeur ;
- Un avenant à la promesse unilatérale de vente sous conditions suspensives a ensuite été signé entre la commune de le Gua et Monsieur Romain PASQUALINO le 8 juillet 2026 comportant les modifications suivantes :
 - Obtention du permis de construire au plus tard le 27/07/2026,
 - Obtention du prêt au plus tard le 7/09/2026,
 - Demande de réalisation de la promesse de vente par le bénéficiaire jusqu'au 30/10/2026.
- Un deuxième avenant à la promesse unilatérale de vente sous conditions suspensives a été signé entre la commune de le Gua et Monsieur Romain PASQUALINO le 28 septembre 2026 comportant les modifications suivantes :
 - Obtention du prêt au plus tard le 15/10/2026,
 - Demande de réalisation de la promesse de vente par le bénéficiaire jusqu'au 15/11/2026.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment les articles L.2141-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2211-1 et L.2241-1 ;

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente ;

Considérant que le bien immobilier sis 20 avenue du Vercors est vacant et appartient au domaine privé de la commune ;

Considérant que le domaine privé communal étant soumis à un régime de droit privé, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles ;

Considérant que cette opération de cession relève du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions, la valeur de son actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour :

- Autorise la vente en l'état pour 80 000 € net vendeur du bien situé 20, avenue du Vercors sur une parcelle cadastrée AC550 : maison de village mitoyenne à réhabiliter entièrement, comprenant une surface habitable de 125 m² et un terrain de 425 m² ;
- Décide que l'acquéreur réglera en sus les frais d'agence et de notaire ;
- Missionne l'étude notariale de Maîtres GALVES et BONNAUD de Vif pour établir tous les actes notariés ;
- Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à la vente de ce bien et à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :

Certifié conforme
Le Gua, le 29 septembre 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

Signature du secrétaire de séance

